



TRAIL BLANC DU SEMNOZ REGLEMENT 2023

Date de l'épreuve : le samedi 28 janvier 2023 à 17h30

L'Inscription au Trail Blanc du Semnoz vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement ci-dessous

Nous avons le privilège de pouvoir courir sur les pistes de la Station du Semnoz MAIS UNIQUEMENT PENDANT L'EPREUVE.

Toute personne inscrite à la course et surprise à s'entraîner sur les pistes de ski les jours précédant l'épreuve sera disqualifiée sans remboursement des frais d'inscriptions.

Covid 19

Pas de règles spécifiques pour l'édition 2023. Mais l'organisation se donne le droit de modifier ses règles d'organisation en fonction des contraintes sanitaires (pandémie) qui pourraient lui être imposées par les services de l'État.

1/ Participation

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

Course autorisée à partir de la catégorie FFA cadet(ette) né en 2007 et avant

2/ Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 01 décembre 2022

Autorisation parentale et certificat médical de moins de 6 mois au jours de la course obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans) – voir § coureurs mineurs

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

Limitées aux 850 premiers inscrits ou clôture des inscriptions le mardi 24/01/2023 Minuit

Coût d'inscription : 19 €

Conditions de participations :

COUREURS MAJEURS :

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence FFA ou d'un « certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant **de moins d'un an** au 28/01/2023 :

ATTENTION changement de réglementation de la FFA : seules les licences FFA, FSD, FFSA, FFH, FSPN, FSCF, ASPTT, FSGT ou UFOLEP sont autorisées par la FFA. La licence doit être en cours de validité au 28/01/2023 et doit mentionné clairement « d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

Pour les licenciés des autres disciplines, un certificat médical est obligatoire (même pour les licenciés FFTri).

COUREURS MINEURS :

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence FFA ou d'un « certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant **de moins de 6 mois** au 28/01/2023 :

Joindre également à son inscription une autorisation parentale dûment signée téléchargeable sur le site web de la course).

ATTENTION changement de réglementation de la FFA : seules les licences FFA, FSD, FFSA, FFH, FSPN, FSCF, ASPTT, FSGT ou UFOLEP sont autorisées par la FFA. La licence doit être en cours de validité au 28/01/2023 et doit mentionné clairement « d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

Pour les licenciés des autres disciplines, un certificat médical est obligatoire (même pour les licenciés FFTri).

Modalités d'inscriptions :

- Sur le site Internet www.trailblancludusemnoz.fr (frais d'inscriptions en ligne 1,10€ supplémentaire)
- Par courrier au magasin **RRunning Seynod** (ex-Technicien du Sport) à l'adresse suivante :

RRunning Seynod - Centre commercial Val Semnoz -20, avenue de la Périaz Seynod
74600 Annecy

Libeller les chèques à l'ordre de : TRAIL BLANC DU SEMNOZ

Renseignements

RRunning Seynod (ex-Technicien du Sport)
Centre Commercial Val Semnoz - 20 avenue de la Périaz - Seynod 74600 Annecy

3/ Dossards

- Retrait des dossards
 - **Le vendredi 27/01/2023 de 16h30 à 20h00 Galerie Marchande CASINO HYPER FRAIS SEYNOD (ex-GEANT)**
Centre Commercial Val Semnoz – 20, avenue de la Périaz – Seynod 74600 Annecy
 - **Le samedi 28/01/2023 matin de 09h30 à 12h00 Galerie Marchande CASINO HYPER FRAIS SEYNOD (ex-GEANT)**
Centre Commercial Val Semnoz – 20, avenue de la Périaz – Seynod 74600 Annecy
 - **Le samedi 28/01/2023 après-midi entre 15h00 et 17h00 dans la salle « hors sacs » de la station du Semnoz (À côté de la caisse des remontées mécaniques – côté Annecy).**
- **Pièce d'identité obligatoire pour retirer leur dossard**
- **Aucun dossard ne sera envoyé par la poste**
- **Les dossards doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours**

Puce chronométrage

- La puce Chrono présente dans le dossard ne sera pas récupérée par l'organisation une fois la ligne d'arrivée passée

4/ Matériel obligatoire :

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute demande de l'organisateur, et ce, durant toute la durée de l'épreuve. En cas de défaut de matériel obligatoire, le coureur sera exclu de l'épreuve.

- Lampe frontale en bon état de fonctionnement
- Téléphone portable (avec numéro du PC Sécurité : à venir)
- Sifflet
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

Matériel Fortement recommandé :

- Veste imperméable (si les conditions atmosphériques l'imposent)
- Eau (minimum 0.5 litres)

Matériel interdit

- Bâtons

5/ Abandon

- En cas d'abandon merci de vous signaler à un bénévole de l'organisation. Vous devrez également **obligatoirement** venir rendre votre dossard à l'arrivée.

6/ Course

Départ

- Le départ aura lieu le samedi 28/01/2023 à 17h30 au départ des pistes de ski alpin (en bas du parking au niveau des caisses).

Parcours

- Le parcours est consultable sur le site Internet de la course.

Arrivée

- Au pied des pistes de ski alpin (vers les caisses).

Collation

- Un vin chaud et une soupe chaude seront servis à l'issue de la course.

7/ Intempéries

En cas d'annulation, la course sera reportée le 04/02/2023 ou à une date ultérieure dans les 2 mois.

Il n'y aura pas de nouveau report en cas d'annulation de la date de replie.

Aucun remboursement ne sera proposé en cas de report ou d'annulation

8/ Annulation Inscriptions – Remplacement de dossards

- A partir du 01 décembre 2022 :

En cas de demande d'annulation de son inscription par un coureur, le remboursement de son inscription se fera sur la base de 17€

- A partir du 25 janvier 2023 :

Plus aucune demande d'annulation de son inscription par un coureur ne sera acceptée par l'organisation.

Plus aucun échange de dossard ne sera possible entre coureurs (pour rappel, l'organisation décline toute responsabilité pour un coureur participant à la course sous un faux nom)

9/ Récompenses

- **Cadeaux souvenirs offert au 800 premiers inscrit(e)s**
- La remise des prix aura lieu à partir de 19h30 dans la salle hors sacs ou fil des arrivées selon les conditions météorologiques (récompenses par catégories selon la représentation)

10/ Assurances

- Responsabilité civile

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'ASPTT ANNECY auprès d'une Compagnie d'assurance. Cette garantie est étendue aux organisateurs, leurs préposés et participants.

- Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

11/ Licences

Vous êtes licencié(e) :

- A la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité au 28/01/2023 :

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription ou sur le bulletin d'inscription online et la présenter votre licence lors du retrait du dossard.

- A une des fédérations affiliées à la Fédération Française d'Athlétisme selon la liste suivante :

FSD, FFSA, FFH, FSPN, FSCF, ASPTT, FSGT ou UFOLEP

La licence doit être en cours de validité au 28/01/2023 et doit mentionné clairement « d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

Vous devez impérativement noter la fédération reliée à votre licence et votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription ou sur le bulletin d'inscription online et la présenter votre licence lors du retrait du dossard.

Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical **mentionnant clairement « absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition »**

datant de moins de un an à la date de l'épreuve le 28/01/2023.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licences sportives conformes ou de certificat médical daté de moins de un an à la date du 28/01/2023.

12/ Service médical

Le service médical est assuré par :

- Un médecin
- Les pisteurs secouristes de la station du Semnoz
- Une équipe de secouristes de la Croix Rouge
- Le SDIS74 est informée du déroulement de l'épreuve

Sur décision médicale les responsables du service de secours peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

13/ Sécurité

- L'épreuve est ouverte par une moto neige avec le responsable sécurité et un secouriste.
- L'épreuve est fermée par une moto neige avec un secouriste.

- Tous sont équipés d'une radio et sont en liaison constante entre eux, le service médical et le PC course.
- Le médecin et/ou le PC course peuvent joindre le SDIS74 à tout moment
- Dans le cas d'une intervention de secours hélicoptéré, il est demandé au concurrent de rester en position statique et d'éteindre leur frontales, et ce, jusqu'à la fin du secours (afin de permettre au pilote de naviguer avec les outils de vision nocturne et ainsi éviter tout éblouissement du pilote).

Contrôle

Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. matériel obligatoire).

- Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.
- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.
- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Arbitrage

- Les litiges seront réglés par la Direction de Course. En cas de contestation, les décisions de la Direction de Course sont sans appel.

14/ Résultats

- Les résultats sont consultables à l'arrivée.
- Ils seront aussi consultables sur le site www.trailblancdusemnoz.fr

15/ Divers

Licences évènementielles ASPTT

- Une licence évènementielle sera appliquée à chaque participant(e)s au Trail Blanc du Semnoz 2023. Cette licence n'est valable que le jour de l'évènement. Les avantages de cette licence sont visibles sur :

<https://asptt.com/licences-asptt/>

Conditions générales

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Droits à l'image

Par sa participation au Trail Blanc du Semnoz, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de toutes ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.



CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète.

Bonne Course à tous
Merci pour votre fidélité
La Direction de Course / ASPTT Annecy